

Source photos : Syndicat Mixte du PNR Livradois-Forez

FICHE – Bassin de la Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

Synthèse évaluative

Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire- Bretagne

Février 2023

Auteurs :

Sophie Goguelat (Planète Publique)
Médhi Beaugendre (Planète Publique)
Yann Le Bihen (SCE)
Hadrien Heitz (SCE)

SOMMAIRE

1	OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE	2
#	Objet de l'étude.....	2
#	Méthodologie.....	3
2	CONTEXTE	4
#	Caractéristiques.....	4
#	Territoire.....	4
#	Principaux enjeux liés à la gestion de l'eau.....	7
3	RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES	8
	1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?	8
	2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?	14
	3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?	16
4	SYNTHÈSE	20
5	ANNEXES	21

1 OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE

Objet de l'étude

L'objet de cette étude est d'évaluer, sur 10 territoires du bassin Loire-Bretagne, le résultat des actions pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et leur impact sur les pressions qui s'exercent sur le milieu et in fine sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit aussi d'interroger leur efficacité, pour en tirer des enseignements utiles pour le bassin et le programme d'intervention.

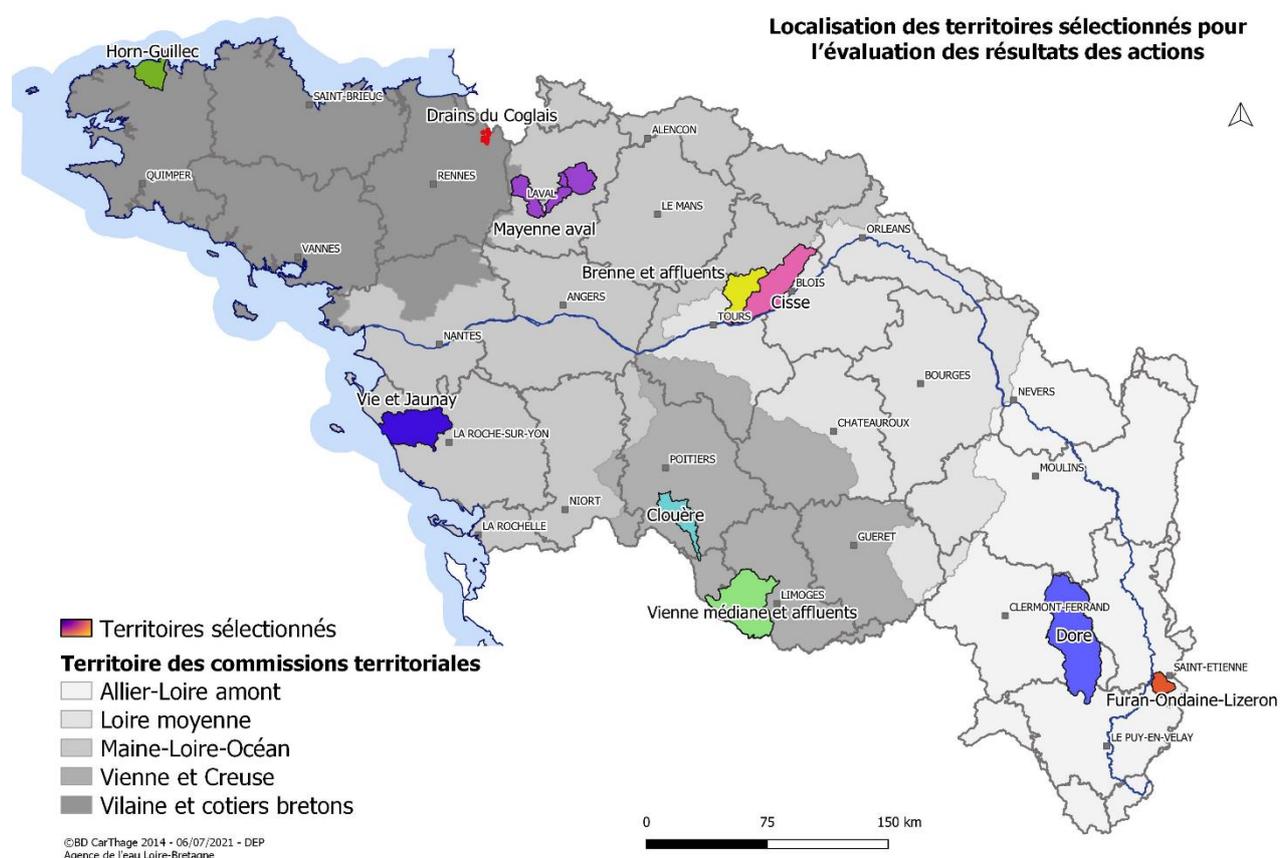


Figure 1 – Localisation des territoires d'étude (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier les 5 territoires suivants :

- + Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)
- + **Dore (Puy-de-Dôme)**
- + Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)
- + Clouère (Vienne)
- + Vie et Jaunay (Vendée)

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

Méthodologie

L'étude se compose de 3 principales étapes :

- + Recenser les démarches et actions réalisées en faveur de l'eau et des milieux.
 - o Données centralisées par l'Agence de l'eau (actions financées dans le cadre de ses programmes d'intervention, données d'état des lieux des Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux...).
 - o Données complémentaires : délégations régionales de l'agence de l'eau, structures pilotes des contrats territoriaux, acteurs ou partenaires locaux.
- + Caractériser les évolutions des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, et les évolutions de la qualité des eaux.
- + Analyser l'efficacité environnementale de ces actions, leur cohérence interne et externe, ainsi que la gouvernance des démarches entreprises. Une structuration de l'analyse autour de trois questions évaluatives :

La présente note fait état de l'analyse évaluative correspondant à la troisième étape de l'étude au niveau local.

Le déploiement de l'analyse évaluative est structuré autour de 3 grandes questions évaluatives :

- + 1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?
- + 2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?
- + 3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

Pour répondre à ces questions évaluatives, plusieurs outils de recueil d'information ont été mobilisés :

- + La réalisation d'un diagramme de la logique des impacts pour identifier les attentes escomptées sur le territoire ;
- + Une analyse documentaire (Diagnostic SCE, rapport d'activités des contrats, Evaluation des contrats...);
- + Des entretiens téléphoniques avec les principales parties prenantes du territoire sur la base de la proposition d'acteurs validée lors du comité de pilotage Drains du Coglais :

Liste des acteurs audités	Interlocuteurs
Parc Naturel Régional du Livradois-Forez	Delphine Girault, Responsable pôle Grand cycle de l'eau du BV de la Dore et animatrice du SAGE Dore Stéphane Bret, Chargé de mission contrat territorial (CT) Dore
Fédération de pêche	François Desmolles, Responsable technique
Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne	Katia Ducroix, Chargée de mission
Direction départemental des territoires (DDT) 63	Daniel Garmy, Technicie, Service Eau, Environnement, Forêt
Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	Arnaud Mullie, Adjoint Pôle territoires Chargé de l'environnement
Département Puy-de-Dôme	Antoine Houzet, Technicien

2 CONTEXTE

Caractéristiques

Contrat territorial	Commission territoriale	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Surface de la zone d'étude (km ²)	Nombre de masses d'eau superficielle	Captages prioritaires Alimentation en eau potable (AEP)	Population
Bassin versant de la Dore	Allier-Loire amont	SAGE Dore	1 700 km ²	30	1 AAC (très partiellement incluse dans le BV Dore)	68 924 hab ¹ (-0,02% depuis 2013)

Territoire

La Dore, principal affluent rive droite de l'Allier, s'écoule sur une longueur de 138 km depuis sa source dans les hauts plateaux du Livradois jusqu'à sa confluence avec l'Allier. Son bassin versant couvre une superficie totale de 1 707 km² pour un réseau hydrographique de 2 500 km de cours d'eau découpé en 30 masses d'eau. Le bassin versant s'étend sur 104 communes, trois départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire). L'ensemble de ces communes se répartit sur 9 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). La quasi-totalité du bassin versant de la Dore se situe sur le périmètre du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Le bassin versant de la Dore est un territoire très largement rural avec 84% des communes accueillant moins de 1 000 habitants. La population totale des communes du bassin est évaluée à 68 924 habitants (2019).

Les grands traits de l'occupation du sol montrent la faible urbanisation du territoire et l'importance de la couverture forestière. A savoir :

- + Les **surfaces urbanisées** représentent **3% du territoire** ; principalement concentrées le long des axes de la Dore et de la Durole, aux bords desquels les bassins de vie de Thiers et d'Ambert se sont développés ;
- + Les **surfaces agricoles** représentent **40% de la superficie** du bassin versant et sont majoritairement représentées par les prairies (87%) et les petits parcelaires culturels associés à un système dominant de polyculture-élevage (11% de céréales, 2% autres cultures) ;
- + Les **forêts** recouvrent **57% de la superficie** du bassin, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Elles sont présentes sur presque tout le territoire, principalement au niveau des zones peu productives pour l'agriculture et des reliefs accidentés (forêt essentiellement résineuse, d'origine naturelle ou plantée).

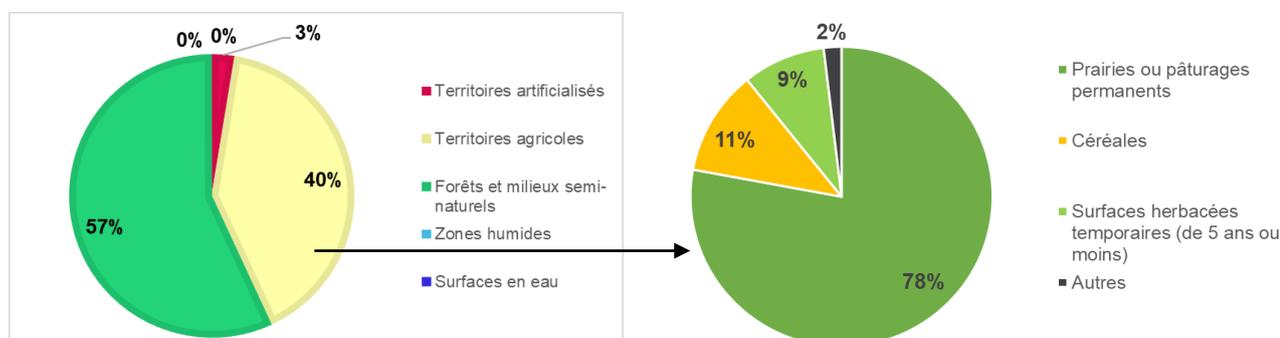


Figure 2 – Occupation du sol bassin-versant Dore (à gauche : Corine Land Cover 2018, à droite : registre parcellaire géographique 2019)

¹ Calcul à partir des chiffres de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) 2019 par commune, au prorata de la surface communale incluse dans le périmètre du contrat

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

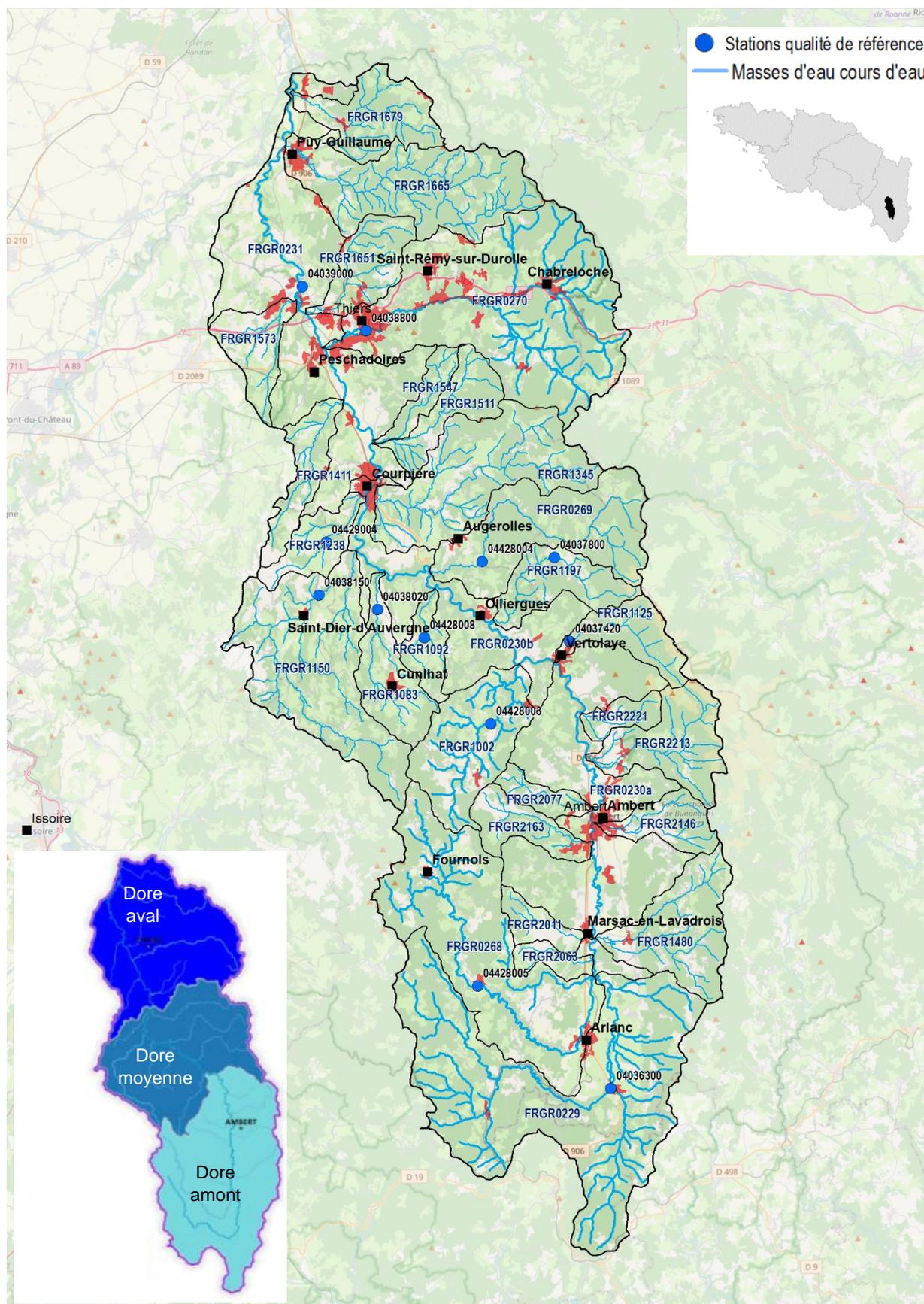


Figure 3 – Présentation du bassin versant de la Dore

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

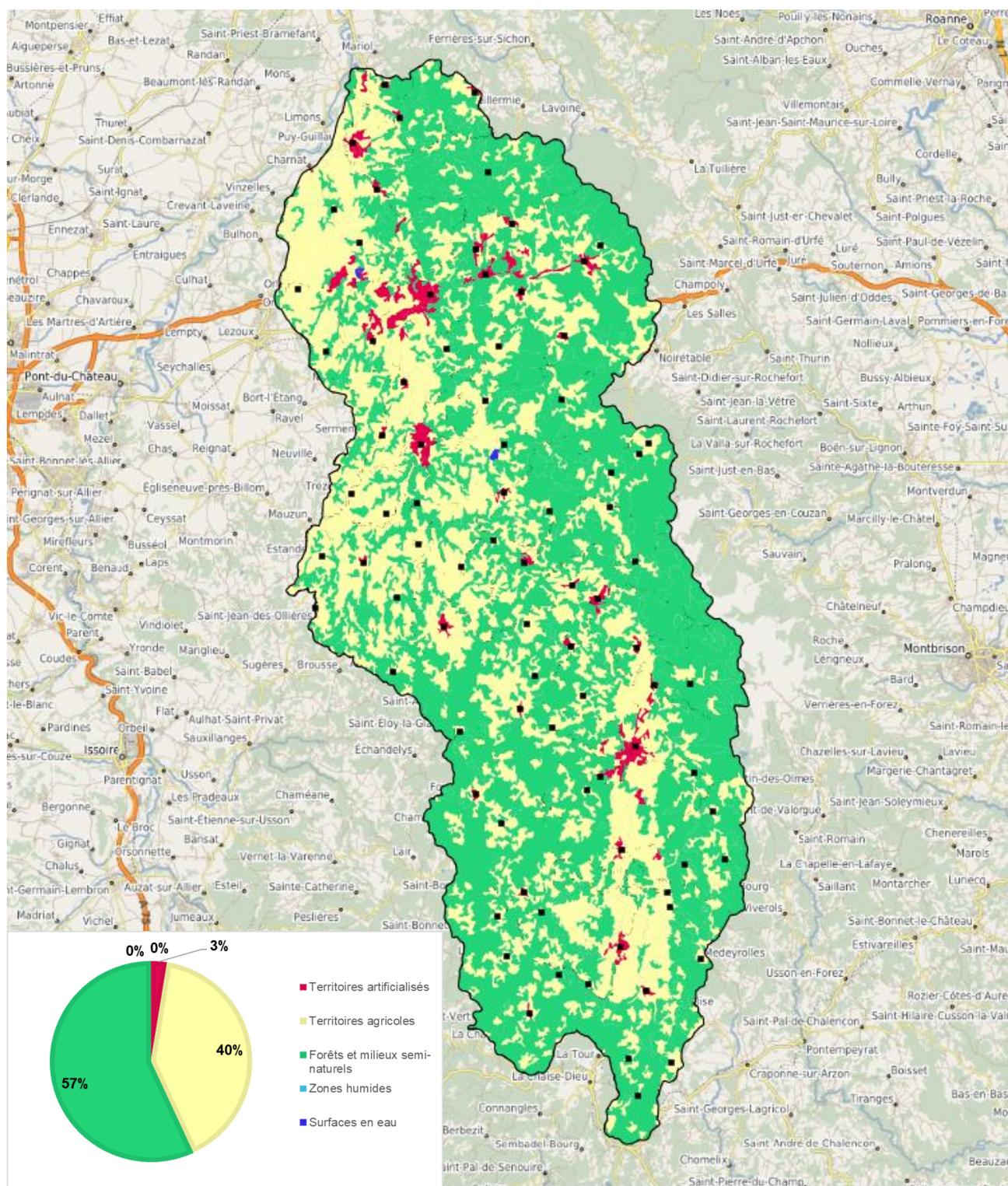


Figure 4 – Occupation du sol du bassin de la Dore (Corine Land Cover 2018)

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

Principaux enjeux liés à la gestion de l'eau

+ Milieux aquatiques

Pour rappel, un cours d'eau et ses milieux associés en bon état remplissent un ensemble de fonctionnalités (connectivités latérales, échange nappe/rivière, corridor écologique, transport solide, habitats pour la faune/flore, préservation des espèces). Il s'agit ici de [restaurer la morphologie des cours d'eau, des milieux alluviaux, des continuités écologiques, des zones humides et de la biodiversité des milieux aquatiques](#) sur des sites dégradés et prioritaires du bassin versant.

La reconquête de la [dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés](#) est un **enjeu majeur** sur le bassin de la Dore. L'[historique industriel](#) sur le territoire (nombreux moulins) explique la présence de nombreux obstacles au fil de l'eau (seuils, barrages, ...); l'enjeu de [continuité écologique](#) est donc élevé. Par ailleurs, les berges sont majoritairement bordées de [résineux](#), ce qui impacte fortement les cours d'eau (pas de maintien des berges, colmatage des cours d'eau, impact sur la reproduction de certains poissons).

+ Qualité de l'eau

Pour rappel, la qualité de l'eau est un élément essentiel à l'atteinte du bon état. [Les usages du territoire \(usages domestiques, agricoles, industriels\) ont un impact avéré sur plusieurs masses d'eau](#). Avec l'aggravation des déficits en période d'étiage, des impacts sur d'autres masses d'eau dont l'état est déjà en cours de dégradation sont à redouter.

Face aux pressions et aux transferts sur le bassin versant, les [pollutions diffuses et ponctuelles](#) constituent un enjeu pour le bon fonctionnement général des milieux aquatiques. Globalement [la pression agricole est relativement faible](#) mais elle peut ponctuellement avoir un impact (dégradation des berges par piétinement bovin lors de l'abreuvement dans les cours d'eau, pollutions diffuses dues aux intrants phytosanitaires et aux engrais, gestion et stockage des effluents organiques, consommation d'eau importante lors des périodes d'étiage). En ce qui concerne [les rejets liés à l'assainissement](#), l'enjeu est surtout sur [l'assainissement non collectif](#) car l'habitat est majoritairement diffus sur le bassin (même si certaines grosses stations d'épuration nécessitent des investissements). Enfin, au [niveau industriel](#), les principaux secteurs d'activités concernent le travail du métal, l'agro-alimentaire et l'industrie du bois, du papier et du carton.

+ Quantité d'eau

Pour rappel, la [gestion quantitative](#) de la ressource en eau concerne [les déficits](#) de plus en plus prégnants sur le territoire et la prévention des phénomènes inéluctables d'[inondations](#).

Chaque année le nombre de [cours d'eau en assec](#) semble de plus en plus important selon les observations de terrain. Plusieurs territoires sont en [déficit hydrique](#) (milieux aquatiques et/ou usages) et ils sont de plus en plus nombreux et c'est de plus en plus fréquent.

La [ressource en eau](#) sur le bassin est relativement élevée mais [très mal répartie dans le temps](#) avec des périodes de basses eaux fortement contrastées avec le régime moyen. Les impacts les plus significatifs sont liés aux [prélèvements d'eau potable](#). Les [usages agricoles](#) et [industriels](#) sont beaucoup moins prégnants sur le territoire et ne présentent que très localement des impacts potentiellement significatifs. A cela, il faut ajouter la présence de [plans d'eau](#) sur la Dore aval qui représentent un prélèvement non négligeable (1 ha de plan d'eau = 1 L/s d'évaporation en été).

La problématique [inondation](#) est présente sur le territoire mais, du fait d'un risque moyen, elle n'apparaît pas comme majeure sur la Dore.

3 RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

1) Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?

AU PRÉALABLE, DES ATTENTES MULTITHÉMATIQUES PAR SOUS-BASSINS QUI SE SONT ÉLARGIES À L'ÉCHELLE DU BASSIN-VERSANT

Les attentes en matière de résultats sur les cours d'eau et les milieux aquatiques ont progressivement évolué en fonction des périmètres d'intervention des actions déployées.

Suite au constat relativement alarmiste portant sur le mauvais état de la Dore à l'issue d'une étude globale réalisée en 1985, un premier contrat de rivière (1988-1993) a été initié sous l'impulsion des services de l'Etat, le « Contrat Dore ». Ses objectifs portaient sur l'amélioration globale de la qualité de l'eau et la mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Dore. Cette première approche contractuelle a été prolongée à deux reprises (1995 puis 1998).

Les objectifs à atteindre ont par la suite été définis à l'échelle de sous-bassins correspondant à trois grands secteurs géographiques : la **Dore amont**, la **Dore moyenne** et la **Dore aval**. La sélection de ces périmètres visait à favoriser une gestion concertée des enjeux liés à l'eau.

Pour chacun des périmètres, des attentes spécifiques ont été définis à l'égard des enjeux locaux au travers des outils contrats territoriaux de l'Agence :

- + Sur la **Dore amont**, un contrat territorial 2015-2020 a été élaboré par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, porté par le syndicat intercommunal à vocations multiple (SIVOM) d'Ambert, ensuite fusionné en 2017 dans la communauté de communes (CdC) Ambert-Livradois-Forez. Il avait pour objectif la restauration des milieux aquatiques ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau au regard des pollutions présentes (effluents, domestiques, agricoles) ;
- + Sur la **Dore moyenne**, un contrat territorial Dore moyenne 2014-2019 a été déployé dans la continuité des contrats d'entretien et restauration déjà mis en place sur la période 2000-2010. Les objectifs sur ce territoire visaient à favoriser la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau, améliorer la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau ;
- + Sur la **Dore aval**, un contrat territorial principalement orienté sur la limitation des pollutions diffuses porté par le Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez en l'absence de collectivité locale volontaire. Le contexte d'élaboration ayant changé entre temps, aucune phase de mise en œuvre n'a été entreprise spécifiquement sur la Dore aval.

Dans un contexte de mise en œuvre de la [compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations \(GEMAPI\)](#) à l'échelle du bassin, et alors que les 3 contrats territoriaux étaient en 2018 à trois stades d'avancement différents, il a en effet été proposé par l'Agence de [fusionner ces démarches en un seul contrat](#) afin : d'intervenir de manière cohérente et concertée sur l'ensemble du bassin, d'optimiser les moyens mis en œuvre, d'étendre la dimension multi-partenariale et multithématique. Cette nouvelle organisation est également plus cohérente avec la mise en œuvre du SAGE Dore.

Les approches sectorielles par sous-bassin ont finalement été abandonnées au profit d'une approche globale à l'échelle bassin lors du **Contrat Territorial Unique de la Dore (CT)** avec des objectifs liés à : la restauration des milieux aquatiques, la limitation des pollutions diffuses agricoles, domestiques, industrielles, la gestion des déficits quantitatifs.

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

Le diagramme de logique des impacts escomptés suivant permet de mettre évidence de manière synthétique les différentes logiques d'intervention déployées sur le territoire. A cet égard, la logique d'action dominante a principalement été portée sur le champ des milieux aquatiques, les autres actions déployées étant plus faibles.

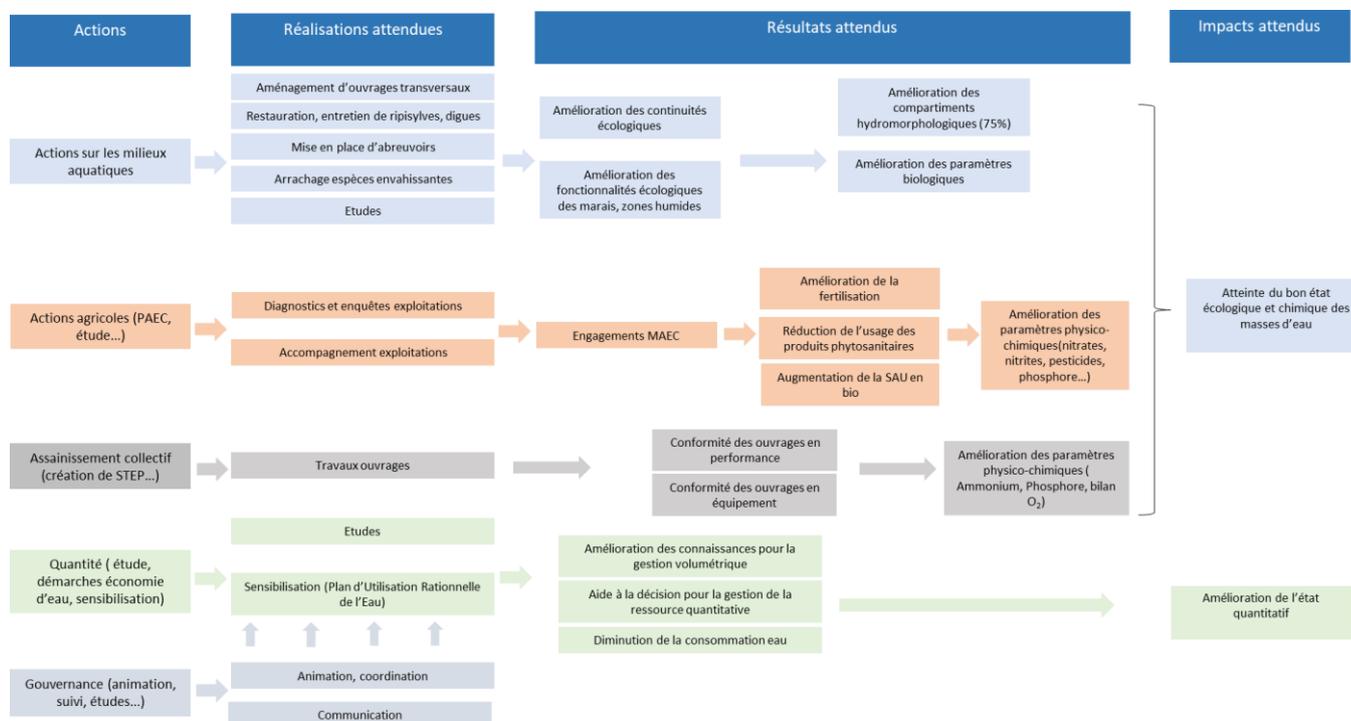


Figure 5 - Diagramme de logique des impacts escomptés (source : Planète Publique)

UN IMPACT DES ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES QUI STAGNE MALGRÉ LE DÉPLOIEMENT DE PLUSIEURS ACTIONS, NOTAMMENT SUR LA DORE MOYENNE

Le bassin de la Dore a ainsi principalement fait l'objet d'actions portant sur l'hydromorphologie des cours d'eau et la continuité écologique, et ce en très grande majorité au niveau de la Dore moyenne. Une certaine dichotomie ressort alors entre l'aval et la partie médiane principalement, en termes d'importance de réalisations.

Au regard de la segmentation géographique des contrats et de l'avancement différencié des trois contrats territoriaux, l'analyse des évolutions des pressions sur le territoire et des paramètres biologiques a été réalisée par sous-bassin.

L'analyse de l'Indice poisson rivières (IPR), indicateur intégrateur traduisant l'état des milieux aquatiques, ne permet pas de distinguer d'effet notable au niveau de la Dore moyenne, malgré l'ensemble des actions menées. Sur une échelle de 10 ans (2010-2020), les résultats d'IPR semblent stagner, ou du moins on ne peut pas identifier une tendance significative, quel que soit le sous-bassin.

Les raisons de cette non-évolution peuvent être diverses :

- + L'inertie du milieu : on ne voit pas encore les effets des actions au travers de l'indicateur IPR, notamment sur la Dore moyenne, territoire ayant concentré la majorité des actions ;
- + Le manque de points de mesures et de suivis de l'IPR, pas assez exhaustifs pour apercevoir des tendances (les suivis restent très ponctuels sur bon nombre de masses d'eau, se limitant même à une mesure comme c'est le cas sur le Moulin Layat - IPR mauvais en 2013) ;
- + Des actions trop partielles à l'échelle du bassin :
 - o Pas suffisamment d'opérations de restauration de la continuité écologique par rapport au nombre important d'ouvrages sur le bassin ;

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

- La présence de résineux impacte fortement la reproduction de certains poissons (cf. explications à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Malgré les actions d'aménagement de berges menées (désenrésinement), il reste peut-être encore des actions à mener pour voir une évolution, au regard de l'enjeu fort que représente la forte présence de ces essences sur le bassin ;
- + La **localisation des stations de suivi** ne correspond pas nécessairement aux sites concernés par des travaux de restauration ;
- + **L'évolution des conditions climatiques** d'une manière générale, facteur d'influence externe induisant des périodes d'assecs de plus en plus fréquentes et importantes, ainsi que des déficits hydrologiques.

L'analyse de contribution des indicateurs de pression à cette stagnation des indicateurs DCE (Directive Cadre sur l'Eau) globaux demeure limitée. En effet, le territoire n'a quasiment pas bénéficié de bilans des différents contrats, hormis au niveau de la Dore moyenne dans le cadre de l'évaluation du contrat territorial. Il peut en effet être précisé que seul le **CT Dore moyenne** a bénéficié d'une étude bilan approfondie en août 2018. En ce qui concerne la Dore amont, il s'agit d'un bilan à mi-parcours. Pour la Dore aval, seuls les éléments d'élaboration rentrent dans l'évaluation de ce qui a été réalisé. De fait, **il n'y a pas ou peu d'indicateurs de pression qui ont été suivis dans le temps**. A noter par exemple que l'indicateur Réseau d'Évaluation des Habitats (REH) n'a pas été utilisé sur le bassin, ni aucun autre dispositif de suivi.

Malgré des pressions plus fortement marquées en aval, le manque de données ne permet pas de mettre en évidence des liens de causalité avec les indicateurs d'impacts : manque de données d'ensemble, modifications de certains indicateurs entre 2013 et 2017, modifications de seuils, niveau de confiance faible à moyen en 2013, certains indicateurs biologiques dégradés non pris en compte en 2017....

Néanmoins, le parc naturel régional (PNR) a réalisé un important travail de diagnostic en 2019 préalable à la programmation du CT unique 2020-2025. Ces données permettent de préciser l'état des pressions sur le bassin en 2019, sans pour autant pouvoir préciser leur évolution permettant de faire le lien avec l'évolution des indicateurs DCE.

Bien que l'analyse de l'impact des actions menées soit difficilement objectivable à l'égard des indicateurs de pression existants, il convient toutefois de mentionner des résultats importants suite aux actions menées :

- + 18 obstacles ont été rendus franchissables sur la Dore moyenne et 9 sur la Dore amont, mais au global, ce ne sont que 10% du total des obstacles à l'écoulement qui ont été aménagés. Des aménagements ont par ailleurs permis une certaine réouverture des milieux en amont de ces obstacles. Au total, ce sont 30 km réouverts : 14 km sur la Dore amont (2015-2018) et 16 km sur la Dore moyenne (2014-2018).
- + Le taux d'étagement sur l'axe principal de la Dore a diminué de 4% entre 2014 et 2018, passant de 3,47% à 3,32%. L'altération hydromorphologique induite par la présence des ouvrages sur cours d'eau est encore un enjeu fort sur le bassin.
- + Enfin, le bassin compte plusieurs plans d'eau aménagés pour la baignade et les loisirs. A ce titre, l'impact du barrage d'Aubusson sur le Couzon est notable. En effet, le régime thermique du Couzon est fortement altéré, tout comme son fonctionnement trophique qui entraîne un bouleversement important des communautés biologiques. La modification des modalités de restitution des eaux du lac sur le Couzon depuis septembre 2014 montre un impact positif sur sa qualité écologique, avec le rétablissement d'un régime thermique plus compatible avec les exigences des espèces repères de ce type de cours d'eau. En 2016, le Couzon en aval du plan d'eau d'Aubusson est passé en bon état. Cette action a notamment été citée lors des entretiens comme l'une des actions phares.

Pour pouvoir répondre aux enjeux encore très prégnants d'hydromorphologie et de continuité écologique, en particulier au niveau de la Dore aval, ces actions tendraient à être renforcées. En effet, malgré le nombre important de travaux réalisés, une amélioration significative n'est pas perçue, pouvant indiquer une nécessaire intensification de ces projets de restauration.

Le difficile portage par des structures tierces d'un contrat Dore aval et le manque de faisabilité interne, ayant incité à une priorisation portée sur la Dore moyenne puis amont, ont par ailleurs limité la continuité des actions, qu'elles soient de nature opérationnelle ou de suivi. La large superficie du territoire et son caractère très rural induisent la présence de collectivités aux moyens d'actions limités, qui malgré de possibles volontés peinent à s'inscrire dans ces démarches. Les personnes interrogées n'ont pu identifier de freins

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

précis, si ce n'est cet aspect et les évolutions du territoire de ces 15 dernières années, n'ayant pas montré de structuration forte autour des enjeux liés à l'eau.

UNE ABSENCE D'ACTION SUR LES POLLUTIONS PONCTUELLES HORS ASSAINISSEMENT COLLECTIF INDUISANT UN IMPACT FAIBLE SUR CE VOLET

De manière générale, en ce qui concerne les paramètres impactés par l'assainissement collectif et non collectif (azote, demande biochimique en oxygène pendant 5 jours (DBO5) / Demande chimique en oxygène (COD) et phosphore), les taux indiquent un bon état et ont tendance à la stagnation depuis 2010, hormis quelques pics ponctuels.

Les données d'évolution des pressions d'assainissement ne sont pas disponibles à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Dore, notamment du fait de l'historique hétérogène des démarches portées. Néanmoins, il est identifié que 37% des masses d'eau sont en pression forte à très forte du fait de l'assainissement collectif. Les constats actuels sont les suivants :

- + **Assainissement non collectif (ANC)** : le SAGE de la Dore recense plus de 20 000 installations d'assainissement non collectifs, mais il n'existe pas d'état précis du parc sur l'ensemble du territoire. Les différents secteurs sont impactés à des degrés variables par ces pressions :
 - Dore aval et 26% de taux de non-conformité des installations sur le territoire de l'ex-CdC de la Montagne Thiernoise, 32% sur celui de l'ex-CdC du Pays de la Courpière. Ce secteur est le plus dégradé ;
 - Dore moyenne et identification de 2 855 points noirs, dont 290 se trouvent à moins de 100 d'un cours d'eau ;
 - Il n'existe pas d'information disponible sur le territoire Dore amont ;
 - Enfin, les actions menées par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) indique qu'une part importante des installations n'est pas conforme à la réglementation, et que d'autre part un nombre non négligeable de maisons n'ont aucun système de traitement.

Sur le territoire, en raison des caractéristiques très rurales, l'habitat diffus est très dominant, et l'assainissement individuel occupe une part largement majoritaire. Néanmoins, aucune action menée n'a été recensée sur le sujet de l'ANC dans le cadre des CT, malgré un niveau de pression important sur le territoire, qui représente cependant un enjeu moindre en comparaison à d'autres. Compte tenu du caractère diffus de l'ANC, la relation rejets-impacts de ces dispositifs est cependant difficile à caractériser. Ces pressions concernent en particulier la Dore aval et moyenne.

Cet enjeu étant sous la compétence des collectivités, les modalités d'actions pour le Syndicat mixte du PNR en particulier sont très limitées en l'absence d'un portage des communautés de communes. Les entretiens réalisés témoignent d'une faible visibilité des actions menées sur cette thématique ne relevant pas de la compétence du PNR.

- + **Assainissement collectif** : le territoire compte 131 ouvrages d'assainissement se rejetant dans la Dore, dont 70% ayant une capacité épuratoire de moins de 200 équivalents-habitants (EH). Seules 6 ont une capacité supérieure à 2 000 EH, assurant 64% de la capacité épuratoire totale du bassin. Il est observé que :
 - 7 stations d'épurations des eaux usées (STEP) ont un taux de saturation supérieur à 90%. Ceci implique que 5% des installations du bassin nécessitent des travaux, ayant atteint leur niveau maximum d'épuration. Parmi elles, 6 sont situées sur la Dore aval, et 1 sur la Dore amont.
 - 94% des STEP sont conformes en équipements nécessaires pour l'autosurveillance.
 - En termes de performance, 52% sont conformes vis-à-vis des normes de rejets dans le milieu, les restantes n'étant pas renseignées.

En outre, selon les données de qualité écologique des cours d'eau, huit masses d'eau ont un état probablement impacté par les dysfonctionnements de l'assainissement collectif.

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

Malgré ces informations, l'évolution des pressions n'est pas non plus identifiable par manque de données existantes, mais sont particulièrement impactantes au niveau de la Dore aval. Les actions réalisées dans ce domaine sont par ailleurs restreintes, et seulement informées dans le cadre du CT Dore amont 2015-2019, durant lequel deux STEP ont été créées.

Au-delà des pressions liées à l'assainissement, le constat d'un manque de données en matière d'indicateurs de pression pour les autres pollutions ponctuelles est similaire.

+ Pollutions d'origines industrielles

Il n'y a pas ici d'indicateurs de pression disponibles mais un constat d'une densité de rejets industriels variable selon les masses d'eau, la Dore aval concentrant le gros des rejets industriels, 23% des masses d'eau étant en pression forte à très forte.

Aucune action n'a été menée dans le cadre des CT. En parallèle, des travaux menés sur l'usine Sanofi de Vertolaye (Dore moyenne) en 2014 ont permis de traiter plus efficacement les rejets et éviter les perturbations hormonales sur les poissons. Les pressions étaient très fortes en 2008, mais une baisse significative est observée depuis 2014.

Au final, en raison du faible nombre d'actions menées, et du manque d'informations sur d'éventuelles actions déployées en dehors des CT, il n'est pas possible d'expliquer le maintien de l'état des milieux en bon état. Néanmoins, il est constaté que le secteur Dore aval, sur lequel il n'y a pas eu d'action menée, correspond au territoire connaissant le plus de pressions sur la qualité des eaux liées à l'assainissement, collectif ou non.

DES ACTIONS SUR LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES LIMITÉES EN LIEN AVEC LE CONTEXTE, UN IMPACT DE CES DERNIÈRES FAIBLEMENT IDENTIFIABLE

Les surfaces agricoles représentent 40% de la superficie du bassin versant, majoritairement des prairies (87%), pour près de 950 agriculteurs.

Les données sur la qualité des masses d'eau du territoire ne démontrent pas un mauvais état en lien avec des pollutions diffuses agricoles.

Concrètement, les analyses interannuelles en nitrates se cantonnent au très bon état voire au bon état. Les concentrations en phosphore total relèvent du bon état sauf pour quelques pics qui relèvent d'un état moyen voire médiocre (ponctuels). Par ailleurs, en matière de pesticides, les molécules quantifiées au-delà des limites de qualité sont limitées au regard du nombre d'analyses. Les molécules les plus problématiques sont des herbicides : l'AMPA (résidus du glyphosate), le glyphosate, l'atrazine et ses dégradés (non autorisée désormais), le metolachlore-ESA (métabolite pertinent du S-metoclachlore).

Pour autant, la contribution des actions menées à l'égard de ce bon état reste difficilement mesurable dans la mesure où il n'existe pas à l'échelle du bassin un diagnostic de l'évolution des pressions agricoles sur le territoire.

Si l'absence d'indicateurs de pression ne permet pas d'objectiver la contribution des actions, le déploiement de ces dernières au cours des dernières années a donné lieu à plusieurs types de réalisations partagés lors des entretiens réalisés :

- La lutte contre le piétinement bovin : 59 abreuvoirs ont été déployés sur la Dore amont et moyenne et 3,8 km de linéaires de clôtures ont été mis en place.
- MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) : candidature pour la mise en place d'un projet agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur le secteur Dore amont en 2015 et déploiement d'un PAEC « Plaine des Varennes Dore aval ». Toutefois, il n'y a pas d'informations disponibles sur les surfaces engagées par MAEC à l'échelle du bassin de la Dore
- Un diagnostic des pressions de pollutions diffuses agricoles sur la Dore aval en 2016 puis l'élaboration d'un programme d'actions agricoles en 2018

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

- 32 diagnostics d'exploitation ont été menés en 2017 en lien avec la contractualisation de MAE sur la Dore aval

Le manque important de données d'évolutions des pressions est principalement lié à l'absence de réel volet agricole dans les CT Dore moyenne et amont. La Chambre d'Agriculture (CA) n'étant associée que très récemment en tant que maîtrise d'ouvrage, depuis le CT initié en 2020, les démarches auprès des agriculteurs et les diagnostics n'étaient que très faiblement portées. En outre, en l'absence d'un portage dynamique et moteur de ce volet agricole, un faible nombre d'agriculteurs étaient intéressés par les MAEC, constituant un appui financier reconnu mais qui imposant des contraintes perçues comme non négligeables. Les cours d'eau étant encore en bon état selon les indicateurs suivis, cet enjeu ne constituait pas une priorité d'actions.

L'élevage, tel qu'il est pratiqué par une majorité d'exploitants du bassin versant, est un atout pour le territoire, même s'il induit des dégradations qui doivent être maîtrisées. En effet, les parcelles abandonnées par l'agriculture sont bien souvent replantées pour la sylviculture de résineux (Épicéas et Pins Douglas principalement) qui est une occupation du sol bien plus impactante pour la qualité des milieux aquatiques.

DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE GESTION QUANTITATIVE RÉCENTS AVEC UNE ABSENCE DE RÉSULTATS IDENTIFIÉS À CE STADE

L'analyse de la logique actions, pressions et impacts sur la thématique gestion quantitative demeure limitée en raison de l'absence de données d'impact et de pressions. Les interventions pour répondre à l'enjeu de la gestion quantitative demeurent assez récentes sur le territoire avec de nombreuses actions en cours dont les potentiels résultats ou effets sont prématurés à ce jour. Parmi les principales actions identifiées, notamment en cours, il est noté :

+ Le plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (Programme PURE)

Programme départemental concernant les principales entreprises qui prélèvent beaucoup d'eau pour leurs activités. Ce programme vise à mettre en place des actions de réduction de la consommation. Ce programme est en cours actuellement ; sur la Dore il y a quelques entreprises concernées (4 ou 5).

+ L'irrigation

A l'échelle du département, ce n'est pas un bassin où il y a beaucoup d'irrigation mais la demande de création de retenue pour l'irrigation augmente de plus en plus (ex : pour de l'abreuvement ou des pépinières mais pas pour irriguer des grandes cultures). Cette pression est difficile à quantifier.

+ Une Etude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

La Dore n'est pas en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) mais il s'agit d'un territoire de socle avec peu de réserves en eau, et la plupart des captages sont des petites sources donc l'afflux de touristes l'été est un vrai enjeu. Pour toutes ces raisons, une **étude HMUC** va bientôt être lancée sur le territoire.

En dehors de ces démarches, il n'y a pas eu d'action spécifiques menées spécifiquement sur le prélèvement d'eau potable ou pour l'irrigation.

Seul le CT Dore aval intégrait cette thématique, mais n'a pas connu de réelle mise en œuvre opérationnelle, et l'enjeu de la gestion quantitative n'était alors que peu visible et intégré dans les CT. Selon les personnes interrogées, il est néanmoins reconnu la nécessité de prendre en compte et porter le volet de la gestion quantitative, maintenant bien repris dans le Contrat Unique.

2) Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?

UNE ARTICULATION AVEC LE VOLET RÉGLEMENTAIRE SE TRADUISANT PAR L'INTÉGRATION DE CE DERNIER DANS LA DÉFINITION DES ACTIONS AVANT LEUR DÉPLOIEMENT DANS LES CONTRATS

Les articulations entre le syndicat mixte du PNR Livradois-Forez et les services de l'Etat, en l'occurrence la (Direction Départementale des Territoires) DDT du Puy de Dôme sont historiques dans la mesure où elles ont permis l'émergence du premier contrat Dore en 1988.

Sur la Dore aval, cette articulation entre le PNR et la DDT a permis de faire émerger un contrat territorial. En effet, après un travail de pré-diagnostic et des propositions d'actions par la DDT du Puy-de-Dôme en 2014, l'élaboration d'un Contrat territorial a débuté réellement en 2015, portée par le Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez, même si ce contrat n'a pas été mis en œuvre par la suite.

Dans le processus d'élaboration des contrats, le cadre réglementaire demeure bien pris en compte pour définir les actions, la DDT étant associée au suivi des démarches contrat territorial.

Le classement en zone vulnérable Nitrates de 7 communes (Charnat, Crevant-Laveine, Puy-Guillaume, Vinzelles, Mons, Limons et Ris) dont au moins une partie du territoire se situe dans le bassin versant par l'arrêté préfectoral de bassin du 02/02/2017 a permis de renforcer la pression réglementaire auprès des exploitations concernées. Cette contrainte se traduisant par exemple par une limitation de l'épandage d'azote provenant des effluents d'élevage à 170 kilogrammes par hectare et par an, le cadrage de l'utilisation des engrais, l'obligation de bandes enherbées, le respect de durées minimales de stockage des effluents d'élevage... Les pressions agricoles exercées sur ces quelques secteurs concernés sont ainsi moindres du fait de ce zonage répondant aux objectifs définis dans le cadre des contrats.

En ce qui concerne l'enjeu de la continuité écologique, le classement d'une majorité du linéaire de la Dore et de ses affluents en liste 1 ou 2 renforce la convergence des actions en faveur de la restauration de la circulation piscicole et du transport sédimentaire.

En outre, le linéaire, dans son intégralité, a un statut foncier de cours d'eau privé non domanial et la police de l'eau y est assurée par les DDT 63 et 43. A ce titre, il n'est pas ressorti des entretiens de réels manques ou difficultés.

UNE ARTICULATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SE TRADUISANT PAR UN APPUI FINANCIER ET OPÉRATIONNEL POUR DÉPLOYER LES ACTIONS

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est l'un des principaux financeurs du contrat territorial de la Dore. Il intervient sur le territoire en complémentarité de l'Agence de l'Eau, par un appui financier à l'animation, aux études, travaux et suivis.

En parallèle, il décline une intervention plus technique, au travers de la cellule Animation et Suivi des Travaux En Rivières et milieux aquatiques (ASTER), mise en place dans le cadre d'une convention partenariale avec l'Agence de l'Eau. Elle a pour objectif d'assurer la veille et le conseil auprès des techniciens de rivières et animateurs de démarches.

Même s'il n'existe pas de synergie fortement évidente entre la cellule ASTER et le syndicat mixte du PNR dans le cadre de la mise en œuvre du CT Dore, le département fournit également un appui à l'opérationnalisation des actions sur les milieux aquatiques par la mise à disposition d'informations et par un appui technique en cas de besoins.

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

UNE ARTICULATION FORTE AVEC LE SAGE DORE PERMETTANT DE STRUCTURER LES INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE

La quasi-totalité du bassin versant de la Dore se situe sur le périmètre classé Parc naturel régional Livradois-Forez. A ce titre, le Syndicat Mixte du Parc a été désigné comme structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE depuis son approbation le 07 mars 2014.

Avant la mise en place du contrat unique à l'échelle du bassin, la cellule d'animation du SAGE et la Commission Locale de l'Eau avaient pour mission de faire émerger des porteurs de programme sur les secteurs de la Dore aval et Dore amont afin de répondre aux enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Aujourd'hui, le contrat unique ayant le même périmètre d'intervention que le SAGE Dore, l'outil contractuel constitue un vecteur d'opérationnalisation de ce dernier. Les priorités d'actions et objectifs à atteindre dans le cadre du contrat traduisent une déclinaison des orientations du SAGE.

Cette articulation au niveau des actions est d'autant plus renforcée aujourd'hui car la structure porteuse du contrat et le SAGE est la même : le syndicat mixte du Livradois-Forez. Le portage commun entre les deux démarches se traduit par une articulation en interne en matière d'animation : les chargés de mission des deux démarches participent respectivement aux instances des deux démarches permettant de veiller à la cohérence des actions déclinées. Par ailleurs, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE donne son avis sur le contrat et son programme d'actions, en mobilisant si besoin les groupes de travail thématiques du schéma. A titre d'exemple, l'identification des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) inscrite dans le plan d'action du SAGE, va être réalisée dans le cadre du CT. L'articulation des différentes actions inscrites est ainsi assurée par le SAGE, et pourrait être inscrite lors de sa révision.

DES OBJECTIFS COMMUNS ENTRE LE CONTRAT TERRITORIAL ET LE CONTRAT VERT ET BLEU POUR RENFORCER L'OPÉRATIONNALISATION DES ACTIONS

Conformément aux objectifs de la Charte 2011-2026, le Syndicat Mixte du Parc s'est engagé en 2018 dans l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) et décline depuis cet outil contractuel et opérationnel de la Région dans un objectif de préservation et restauration des continuités écologiques.

L'objectif du CVB est de soutenir les acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer les continuités écologiques. Il est issu de nombreux temps d'échanges et de co-construction, 23 maîtres d'ouvrage étant impliqués dans ce programme 2020-2025. Il est structuré autour de cinq grandes thématiques ou axes d'intervention :

- + Amélioration des milieux humides et aquatiques ;
- + Renforcement de la biodiversité dans les milieux forestiers ;
- + Renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles ;
- + Prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans la planification et les aménagements urbains et routiers ;
- + Renforcement de la sensibilisation et de la communication.

Le programme comporte 64 fiches actions, dont 11 communes au CVB et au CT, résultant de l'articulation recherchée entre ces deux contrats. Elaborés en parallèle, et mis en œuvre volontairement sur les mêmes pas de temps, ces deux programmes apportent une double synergie : des moyens financiers complémentaires et une opérationnalisation assurée.

En effet, le CVB s'inscrit dans le cadre des partenariats conclus d'une part entre l'Agence de l'eau et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autre part entre l'Agence et le Département du Puy-de-Dôme, dans une intervention décrite comme une volonté conjointe d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux (le financement des actions par la Région se fait dans le cadre du CVB Parc Livradois-Forez bassin versant de la Dore 2020-2025).

Le portage de ces démarches par la même structure porteuse est voulu comme un facteur de réussite à cette complémentarité construite. Pour faciliter sa lisibilité, pour chaque fiche action du CT sont précisées les cohérences et concordances avec le SAGE et le CVB.

UNE ARTICULATION INDIRECTE AVEC LES DÉMARCHES D'URBANISME

Outre ces démarches traitant directement de la thématique de l'eau et des milieux aquatiques, le PNR a inscrit dans ses objectifs celui d'accompagner les collectivités dans la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans leurs documents de planification.

Le premier angle d'approche se fait au travers du SCoT (schéma de cohérence territoriale) approuvé en janvier 2020 porté par le PNR. Néanmoins, il est apparu au cours des entretiens que malgré un travail réalisé par le pôle urbanisme auprès des communes du territoire, des difficultés à travailler en transversalité se faisaient toujours ressentir. Une approche efficiente ne semble pas encore avoir été trouvée sur ce sujet, d'autant plus que le SCoT a été décrit comme peu ambitieux. Les entretiens n'ont pas permis de percevoir d'articulation forte entre les documents d'urbanisme et les contrats territoriaux, la problématique des surfaces artificialisées n'est par exemple pas mentionnée dans ce schéma.

Depuis la mise en place du contrat unique, une articulation avec les démarches d'urbanisme se fait plus au travers des compétences du Parc, soit de manière plus indirecte par ses missions traditionnelles et la déclinaison de son Schéma Paysager et de sa Charte 2011-2023, qui intègrent des objectifs en matière d'aménagement du territoire.

Il est ainsi précisé un appui selon deux volets :

- + Elaboration d'outils stratégiques et de planification à l'échelle des EPCI et bassins de vie, dans le but de favoriser une organisation cohérente du territoire : schéma de cohérence territoriale, plan local de l'habitat...
- + Elaboration et mise en œuvre d'outils d'urbanisme réglementaire, en axant la priorité sur des démarches de PLU (plan local d'urbanisme) à une échelle intercommunale

A ce jour, bien que l'intégration des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques soit encore limitée, des améliorations sont constatées, avec l'exemple pris de l'objectif de recul des résineux repris dans un PLU.

3) Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

AVANT LE CONTRAT UNIQUE, UNE GOUVERNANCE HÉTÉROGÈNE ET THÉMATIQUE À L'ÉCHELLE DES SOUS-BASSINS, PEU FAVORABLE À UNE MOBILISATION COLLECTIVE FORTE

Jusqu'en 2019 et l'élaboration du CT à l'échelle du BV de la Dore, le territoire était perçu par les parties prenantes comme un réel « puzzle territorial ». Outre les thématiques différentes portées, chaque contrat disposait de ses propres instances de gouvernance avec une articulation limitée entre les différents porteurs :

- + Dore aval : mise en place d'un comité de suivi, principalement mobilisé lors de l'élaboration du contrat ;
- + Dore moyenne : une gouvernance instituée au travers d'un comité de pilotage annuel et de commissions techniques ;
- + Dore amont :
 - o Comité de pilotage annuel
 - o Comité technique, organisé selon les besoins
 - o Comité de financeurs, en cas de besoins également, afin de valider les plans de financement.

Une gouvernance effective a bien eu lieu, traduit par la tenue de ces instances, mais un défaut d'émergence de porteur fort est mis en évidence par l'historique des contrats, en particulier sur la Dore aval, seul le secteur de la Dore moyenne ayant effectivement connu une continuité de démarches contractuelles.

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

La volonté de mise en œuvre des contrats était principalement portée par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, et le PNR intervenait en premier lieu en appui à l'élaboration des contrats. La volonté ensuite poursuivie était d'inciter les collectivités à s'en saisir, maître d'ouvrage et PNR devant principalement être deux entités différentes. L'opérationnalisation tenait alors plus de l'opportunité, d'une volonté réelle de portage des élus locaux et de la présence de structures compétentes. Il s'agissait alors plus d'une démarche voulue de manière descendante, et non par structuration des acteurs territoriaux. L'initiation d'un portage a alors été relativement complexe, illustré par le secteur de la Dore aval resté plusieurs années « territoire orphelin », et aujourd'hui décrit comme en retard par rapport aux deux autres territoires.

La mise en place d'une gouvernance à l'échelle des sous-bassins a permis de mobiliser spécifiquement les acteurs sur les enjeux priorités par chaque contrat.

C'est ainsi qu'en raison de l'hétérogénéité des thématiques traitées par secteur, tous les acteurs en lien avec la thématique de l'eau n'ont pas forcément été associés à ces instances de gouvernance, leurs corps thématiques n'étant pas inclus dans les contrats. Cela est particulièrement identifiable en ce qui concerne la Chambre d'Agriculture : le volet agricole n'étant pas traité en dehors du contrat Dore aval, elle a donc été très peu impliquée dans ces démarches à l'échelle du bassin versant.

UNE ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA GOUVERNANCE, PLUS TRANSVERSALE ET MOBILISATRICE À L'ENSEMBLE DU BASSIN

A l'inverse, une instance de gouvernance unique a été mise en place suite à la fusion des 3 secteurs et démarches précédentes, regroupant les collectivités et élus du bassin, les représentants des différents maîtres d'ouvrages et services institutionnels :

- + Un comité de pilotage a minima annuel ;
- + Un comité de suivi, constitué des principaux maîtres d'ouvrage et organisé au moins 3 fois par an ;
- + Des comités techniques thématiques.

En outre, le SAGE constitue un socle supplémentaire de la concertation et de la coordination sur le bassin, au travers de la CLE, mais surtout par la mobilisation des acteurs lors de ses groupes thématiques en fonction des sujets abordés. Récemment, la validation du deuxième cycle triennal du programme d'actions (2023-2025) a été faite suite à la constitution de 4 groupes de travail (agriculture, zones humides, continuité écologique, gestion quantitative), pour lesquels la majorité des parties prenantes ont été présentes. Le lien avec le SAGE est garanti par la mise en place d'une cellule technique, et un représentant de la CLE participe au COPIL du CT.

Les évolutions contractuelles ont ainsi induit une transition de la gouvernance vers un pilotage plus transversale. La chambre d'agriculture précédemment citée a notamment été sollicitée, perçue favorablement par celle-ci dans un optique de mutualisation et mise en synergie des actions. L'objectif poursuivi est bien de parvenir à mobiliser l'ensemble des parties prenantes du bassin en lien avec l'eau. Sur la base des expériences précédentes, l'accent est maintenant bien mis sur la concertation et mobilisation des différents acteurs, en particulier des élus locaux.

A ce stade, il est encore prématuré d'identifier de manière objective les effets de cette évolution de gouvernance. Au travers des entretiens, il est ressorti une perception positive de ce mode de pilotage, avec une réelle structuration de la prise de décision.

Cependant, la présence de certains acteurs reste limitée et sans mise en évidence d'évolution : direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL), Office français de la biodiversité (OFB) ou encore centre régional de la propriété forestière (CRPF), en dépit des besoins ressentis portant en particulier sur l'enjeu des résineux. Ces absences lors des instances pourraient nuire à l'opérationnalisation des actions.

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

INITIALEMENT, UNE ANIMATION PRINCIPALEMENT TECHNIQUE ET SEGMENTÉE À L'ÉCHELLE DES SOUS BASSINS

Au-delà d'une gouvernance thématique, les programmes d'interventions ne comprenaient pas de réelle entrée par une animation d'ensemble des contrats, mais par opérationnalisation des actions, celles-ci étant perçues comme plus fédératrices.

Les cellules techniques portant les contrats intervenaient alors au regard des actions à décliner, au travers d'une approche par projet principalement. Cette animation technique déclinée en fonction de chaque contrat territorial a permis de concrétiser certaines opérations, en particulier celles portant sur les milieux aquatiques. Les liens ainsi créés avec les acteurs du territoire, collectivités et propriétaires, ont facilité l'avancement des actions sur la continuité écologique principalement.

Hormis une présentation des contrats sur le site internet du PNR et quelques articles de presse ponctuels, l'animation des contrats de la Dore aval et amont a principalement été réalisée au travers de programmes scolaires d'éducation à l'environnement et de bulletins de communications annuels (journal des communautés de communes, bulletin propre au CT Dore amont). Le CT Dore moyenne a également bénéficié de communication autour de la réalisation de travaux réalisés pour valorisation.

En parallèle de la gouvernance mise en place, l'absence de logique territoriale globale, mais plutôt axée sur quelques enjeux en particulier, voir monothématique, n'a néanmoins pas permis de mobiliser tous les acteurs concernés par les sujets liés l'eau. Cette modalité d'animation, centrée sur des thématiques précises, a fait que l'ensemble des enjeux identifiés plus hauts n'ont pas été abordés, à l'image de l'agriculture.

Cette approche par action implique que par une variabilité des avancements des contrats et des temps de latence plus ou moins longs, le dynamisme du territoire et la mobilisation des acteurs locaux sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques sont très disparates. Selon les acteurs audités, la réelle prise de conscience de la part des collectivités est perçue comme étant plus du fait de l'animation des deux dernières années, qu'au travers des différents CT précédents. Avant l'élaboration et la mise en œuvre de l'actuel contrat territorial de la Dore, il n'y avait ainsi pas de mouvement d'ensemble ressenti autour de la prise en compte des enjeux liés à l'eau. Il est également ressorti lors des entretiens menés que les acteurs n'avaient que très peu de visibilité sur ce qui avait été réalisé, en dehors de plusieurs chantiers emblématiques en particulier sur la Dore moyenne.

UN CONTRAT UNIQUE ET UN ACTEUR CENTRAL DECLINANT UNE ANIMATION PLUS STRUCTURÉE, COORDONNÉE ET MULTITHÉMATIQUE

L'animation et la mise en œuvre du contrat territorial unique sont maintenant pleinement confiées au PNR, au sein de son pôle Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore.

En adéquation avec les attentes des partenaires techniques et financiers, les services institutionnels et l'Agence de l'Eau, la déclinaison opérationnelle du programme d'actions tel qu'il est souhaité bénéficie de moyens d'animation renforcés et optimisés.

Dans un premier temps, la cellule d'animation du Contrat est composée de trois postes d'animateurs (3 équivalent temps plein), soit deux postes de techniciens sectoriels et un poste d'assistant administratif. Cette cellule a pour mission de piloter la mise en œuvre du programme, d'animer la démarche, d'assurer la concertation et de coordonner les partenaires techniques et financiers. En parallèle, elle doit assurer le suivi et l'évaluation des actions engagées. Elle peut également réaliser en interne certaines études. En outre, une continuité des démarches est ici assurée par l'animateur et technicien de rivière identique aux précédentes, permettant un certain historique et des relations de travail déjà installées.

La prise de compétence GEMAPI par transfert des collectivités a également renforcé les compétences du parc, celui-ci pouvant maintenant pleinement porter des actions en interne, pour le « compte de ». Le Parc est pleinement identifié et assure par ce biais un lien direct avec les EPCI.

Une évolution est donc ici constatée au regard d'un portage unique et homogène sur l'ensemble du territoire et des thématiques, avec des moyens adaptés aux objectifs poursuivis.

Ensuite, la particularité de ce contrat territorial d'être mis en œuvre par un PNR influe positivement sur sa dynamique. En effet, comme vu précédemment, le syndicat mixte du parc porte tout un ensemble de démarches et d'orientations stratégiques en faveur de la préservation de l'environnement. Par ses

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

compétences multithématiques, il est ainsi reconnu comme l'acteur le plus apte à initier et renforcer l'action territoriale.

Il porte de fait des missions transversales qui reprennent les objectifs de mise en place d'une animation transversale et efficiente, facilitant la concertation des acteurs, et renforcée par une communication à large échelle. Les angles d'approche de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont donc multiples et variés, en termes d'échelles et de thématiques :

- + Animation et conseils auprès des collectivités pour améliorer la gestion et les rejets domestiques ;
- + Animation d'un groupe de travail local pour diminuer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau ;
- + Sensibilisation du jeune public sur les trames verte et bleue ;
- + Communication, valorisation des actions globales, dont le CT. Le PNR a mis en place une stratégie de communication pour le SAGE, le CTU et le CVB.

L'actuel contrat unique et l'animation ainsi structurée qui en découle sont encore trop récemment mis en œuvre pour que l'on puisse identifier les effets induits. Les rapports d'activités de ces 3 dernières années soulignent par ailleurs de nombreuses actions réalisées, dont une grande partie directement en régie par le PNR.

Néanmoins, la logique de mobilisation de l'ensemble des acteurs dans un mouvement d'ensemble est perçue positivement. Le SAGE permettrait la transition d'une animation axée sur un objectif de déployer des actions, à une coordination plus globale et transversale. La surface importante du territoire et le nombre de communes impliquent cependant un défi d'appropriation au long terme de l'échelle du bassin versant par les acteurs locaux.

UN DISPOSITIF MIS EN PLACE ET DES PARTENARIATS RENFORCÉS POUR DÉVELOPPER LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE PLUS EN PLUS PRÉGNANTS

Enfin, en raison des enjeux de plus en plus prégnants de la profession agricole et des difficultés rencontrées dans leur changement de pratique, l'accent a été mis dans ce contrat sur de l'animation agricole et un accompagnement plus spécifique et partenarial.

A ce titre, comme prévu dans le programme d'actions, un dispositif d'animation collective d'un réseau de partenaires agricoles a été déployé ces dernières années sur le BV de la Dore, projet financé dans le cadre des CT et CVB.

Le collectif Dore j'aDore, créé à l'initiative du PNR, regroupe des techniciens et animateurs de 10 structures partenaires dont les compétences sont complémentaires, et ce afin de constituer un outil commun d'accompagnement des exploitants vers des systèmes d'exploitation plus durables tout en préservant et améliorant leur activité économique, ainsi que sur des sujets plus spécifiques en fonction des besoins. Ces structures sont notamment la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, Bio63, le CEN Auvergne, la Ligue de protection des oiseaux (LPO), Mission haies...

L'objectif poursuivi au travers de la réalisation de diagnostics d'exploitations est de permettre un appui adapté au contexte des agriculteurs tout en développant les connaissances des pressions du territoire. Animé par le syndicat mixte du PNR, le réseau prévoit au moins deux réunions annuelles et des échanges réguliers autour de l'avancement des diagnostics et de la répartition des actions. Ce collectif a été décrit comme très dynamique et ayant permis de créer de nouveaux liens entre agriculteurs et acteurs.

4 SYNTHÈSE

Le bassin versant de la Dore est un territoire particulièrement vaste qui de manière générale a souffert d'un manque d'animation globale et de portage d'ensemble, pénalisant la mise en œuvre homogène d'actions.

Hormis l'enjeu de la continuité écologique, historiquement pris en compte depuis la mise en place des premiers contrats de rivières, les autres pressions pesant sur le territoire n'ont que très peu été intégrées dans les logiques d'intervention. Un manque d'appropriation et de portage de la part des élus a limité la concrétisation des contrats territoriaux, malgré une forte impulsion de la part des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Au regard de la superficie concernée, par des déclinaisons opérationnelles d'actions cohérentes avec le contexte local spécifique, l'objectif était de fédérer les acteurs autour des enjeux sectoriels, raison pour laquelle il était visé un portage des contrats territoriaux par les collectivités, portant notamment des compétences assainissement. Ce mode de portage dont l'initiative est laissée sur la base du volontariat a pénalisé deux des trois secteurs, à savoir Dore aval et Dore amont. Il n'a pas été perçu de fort blocage pouvant expliquer ce manque, si ce n'est le caractère rural du bassin d'une part, impliquant des collectivités aux tailles réduites et moyens limités, et des pressions pouvant être perçues comme faibles localement au regard d'autres territoires. L'animation déclinée plus dans un axe technique, par cette approche propre aux actions thématiques, a permis d'engager les acteurs spécifiquement concernés, dont les niveaux d'implication ont alors été dépendants des thématiques portées par le contrat. Le pendant a cependant été un manque de vision de certains acteurs à l'échelle de la Dore, notamment à l'image de la Chambre d'Agriculture.

Hormis le secteur médian, des temps de latence plus ou moins longs ont marqué l'opérationnalisation d'actions, et le manque de données de suivis et de bilans rendent complexe l'appréciation de l'évolution des pressions sur le territoire et les contributions des contrats. La logique de suivi non effective induit un de causalité action – évolution des pressions – impacts non identifiables, par secteur comme sur le bassin.

Bien que le CT Dore moyenne soit décrit comme très positif par les personnes interrogées, les actions sont trop partielles et disparates à l'échelle de l'ensemble du bassin, et n'ont pas permis de mettre en place une dynamique transversale sur ses thématiques.

La transition faite vers un CTU ouvre de nouvelles perspectives et fait maintenant converger les acteurs du territoire dans la même direction et stratégie d'intervention. L'enjeu quantitatif de plus en plus fort sur le territoire, aspect fortement manquant lors des précédents contrats, bénéficie maintenant d'un renforcement des actions d'animation et de concertation. Le pilotage ayant pris un virage réellement différent, avec un changement d'échelle d'action, de compétence, et de complémentarité, une meilleure cohérence du déploiement des actions sur le bassin est perçue.

Le diagnostic réalisé en amont de la phase d'élaboration, ainsi que les modalités de suivi sur le modèle EPR inscrit dans le programme d'actions, avec des pas de temps et protocoles précisés et homogénéisés, devrait permettre de pallier les difficultés rencontrées et limitant l'appréciation des résultats.

Des effets semblent néanmoins dès à présent perceptibles en termes de gouvernance et de mobilisation des acteurs, tandis que les compétences du PNR permettent maintenant un portage en régie des actions, facteur facilitateur de l'opérationnalisation du contrat. Une bonne dynamique est maintenant enclenchée entre l'ensemble des parties prenantes, mais ayant pris du retard sur certains secteurs, elle nécessite des actions fortes et continues, enjeu fort au regard de la superficie du bassin.

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

5 ANNEXES

Historique des démarches

Période	Programmes	Description / Volet d'actions
1985	Étude globale Dore	En 1985, étude globale Dore (PNRLF) → Constat alarmant
1988 - 1993	Contrat de rivière sur la vallée de la Dore	Volets assainissement, industrie et nettoyage de cours d'eau
1993 - 1998	Prolongation du contrat Dore	Découpage en 3 sous-bassins versants : Dore amont, moyenne, aval. Bilan des actions menées antérieurement.
2000 - 2004	Contrat Restauration Entretien (CRE 1) sur la Dore moyenne	La Communauté de communes du Pays d'Olliergues accepte de prendre en charge le portage du CRE. Conduit entre 2000 et 2004, le premier CRE concerne 4 communautés de communes et porte sur la Dore moyenne et ses principaux affluents.
2005 - 2010	Contrat Restauration Entretien (CRE 2) sur la Dore moyenne	La deuxième procédure de contrat de restauration et d'entretien (CRE II) est engagée sur le bassin versant de la Dore moyenne en 2004 et fut signé le 09 février 2005. La phase opérationnelle du contrat de restauration et d'entretien se déroulera entre 2005 et 2008, puis fera l'objet d'un avenant, signé le 29 juin 2009, pour la période 2009-2010. Bilan en 2010.
2014	SAGE Dore	Mise en œuvre du SAGE Dore (PNRLF)
2014 -2018	CT Dore moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés (continuité écologique, hydromorphologie, plantes invasives, piétinement bovin, berges enrésinées, ripisylve, zones humides) ▶ Qualité physico-chimique et biologique : assainissement, protection du plan d'eau d'Aubusson ▶ Gestion des déficits hydriques ▶ Gouvernance, animation et suivi du contrat
2015 - 2019	CT Dore amont (CC Ambert Livradois Forez)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Volet Restauration du milieu aquatique : qualité écologique et morphe des CE et MA. Enjeu : restaurer les fonctionnalités naturelles des CE. ▶ Volet Qualité de l'eau : Enjeu : limiter les pollutions (effluents domestiques, agricoles) ▶ Volet Gouvernance, animation, sensibilisation et suivi
2015 - 2018	CT Dore aval (PNR LF)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Volet agricole : diagnostic territorial Dore aval en 2016 ▶ PAEC en 2016
2018 - 2019	CT bassin versant de la Dore	Elaboration et validation du programme (20/05/2019).
2020 - 2025	CT bassin versant de la Dore	<p>Volet A : Milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Hydromorphologie ▶ Milieux alluviaux ▶ Continuité écologique ▶ Zones humides ▶ Biodiversité milieux aquatiques <p>Volet B : Qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution diffuse agricole ▶ Pollution domestique

Dore (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire)

Période	Programmes	Description / Volet d'actions
		<ul style="list-style-type: none">▶ Pollution industrielle Volet C : Quantité <ul style="list-style-type: none">▶ Gestion des déficits quantitatifs▶ Inondations



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN